

SIAEP de Champosoult



CAPTAGE DU VAL BEQUET

***Etat initial des haies, talus et ripisylves
Actualisation de l'occupation des sols***



Mai 2024

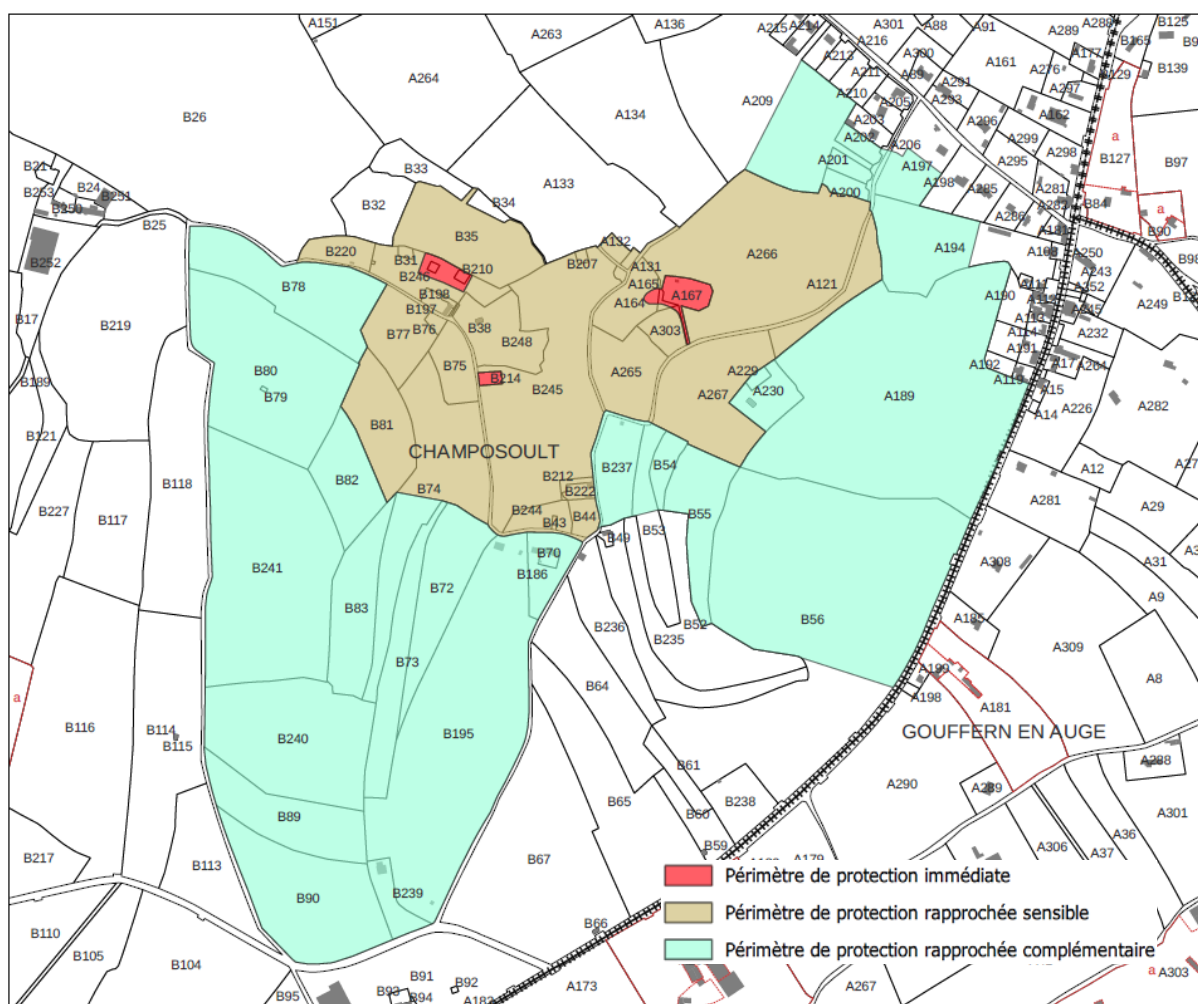
SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------|----|
| 1. L'OCCUPATION DES SOLS | 3 |
| 2. LES HAIES | 3 |
| 3. BILAN DE L'ETAT INITIAL | 5 |
| Carte des périmètres | 6 |
| Carte de l'occupation des sols | 7 |
| Carte des haies, talus et ripisylves | 8 |
| Carte des éléments paysagers protégés | 9 |
| Carte de synthèse globale | 10 |
| Carte de synthèse simplifiée | 11 |
| Reportage photographique | 12 |

Le captage du Val Bequet est constitué de 5 sources implantées dans un vallon à l'Ouest du bourg (la Bruyère Fresnay) de Champosoult (INSEE n° 61089).

Les périmètres de protection qui l'accompagnent s'étendent sur environ 58 ha, presque exclusivement en prairies naturelles et en bois (quelques parcelles sont à usage d'habitations).

Le secteur est parcouru par divers chemins assurant la desserte du parcellaire.



Le présent rapport actualise l'occupation des sols réalisée lors de l'étude de vulnérabilité de 2004 (et de ses actualisations en 2011 et 2019) et fait l'inventaire de la trame bocagère.

Cette actualisation a été réalisée à la fois à partir de l'analyse des photos aériennes récentes et de missions de terrain le 25 octobre 2023 et le 15 mai 2024.

Il constitue un nouvel état initial des périmètres de protection à la date du 15 mai 2024.

1. L'OCCUPATION DES SOLS

L'utilisation agricole du parcellaire reste très simple, puisqu'il s'agit uniquement de prairies (quelques-unes occupées par des vergers) et de parcelles boisées.

La répartition par type d'occupation se fait comme suit :

| Type d'occupation | Superficie (m ²) | % d'occupation des périmètres (emprise voirie exclue) |
|-------------------|------------------------------|--|
| Prairies | 384 010 | 67 % |
| Bois et taillis | 155 760 | 27 % |
| Vergers | 10 390 | 2 % |
| Bâti et associé | 23 760 | 4 % |
| TOTAL | 573 920 | 100% |

Remarque : Les chiffres annoncés ci-dessus ont été calculés sur les plans informatisés et arrondis à la dizaine la plus proche.

Les cultures sont absentes, ce qui était déjà le cas dans les précédentes études.

Les prairies naturelles représentent la plus grande part de l'occupation des sols (67 %).

Il n'y a pas eu de changements notables depuis 2011. Une zone boisée a été récemment exploitée (déjà le cas au moment de l'état des lieux d'octobre 2023), les plus gros arbres ont été coupés mais la zone reste en taillis.

Il n'y a pas eu d'évolution du bâti.

2. LES HAIES

- L'inventaire

Les périmètres de protection couvrent une zone bocagère très vallonnée. Les haies sont encore très présentes et délimitent bien le parcellaire.

Elles sont implantées à plat, même s'il existe souvent, du fait de la pente, un certain dénivelé entre l'amont et l'aval, il ne s'agit pas de talus antiérosif.

Ces haies sont diversement structurées, allant de la haie haute, continue, composée de plusieurs strates et d'espèces variées à la haie arbustive basse (régulièrement taillée), monospécifique et parfois discontinue.

Nous avons fait le choix de classer ces haies en deux catégories :

- Les haies « fonctionnelles » qui remplissent leur rôle d'un point de vue hydraulique et écologique
- Les haies basses ou discontinues

Le bilan des linéaires de haies s'établit comme suit :

| Haies fonctionnelles | Haies basses | Total |
|----------------------|--------------|-------|
| 5 790 | 1840 | 7 630 |

Remarques : les petites haies ornementales des propriétés bâties, ne sont pas comptabilisées.

On comptabilise un total de 7,6 km de haies, soit une densité de 132 mètres par hectares ce qui est élevé par rapport à la moyenne départementale qui est de 67 m/ha.

La haie bordant le chemin au sud-est des périmètres a été récemment exploitée. Bien qu'elle n'ait pas été arrachée, la forte taille des arbres ne permet pas d'avoir une idée sur la pérennité de cette haie.



- Les haies et bois protégées

Les haies et bois font l'objet d'un classement et d'une protection au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme *"Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.*

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent".

La commune de Champosoult est couverte par le PLUi du Secteur du Pays de Camembert de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Au total 5 370 m de haies (70%) présentes dans les périmètres de protection du captage du Val Bequet ont été identifiées au PLUI, ainsi que 11,9 ha de bois (76%).

3. BILAN DE L'ETAT INITIAL

Au terme de ces inventaires, nous disposons d'un nouvel état initial à la date du 15 mai 2024, avec une occupation des sols quasi exclusive de prairies naturelles et de bois, délimités par une trame bocagère importante.

Fait le 04/06/2024
La technicienne protection de la ressource
Delphine BLOYET

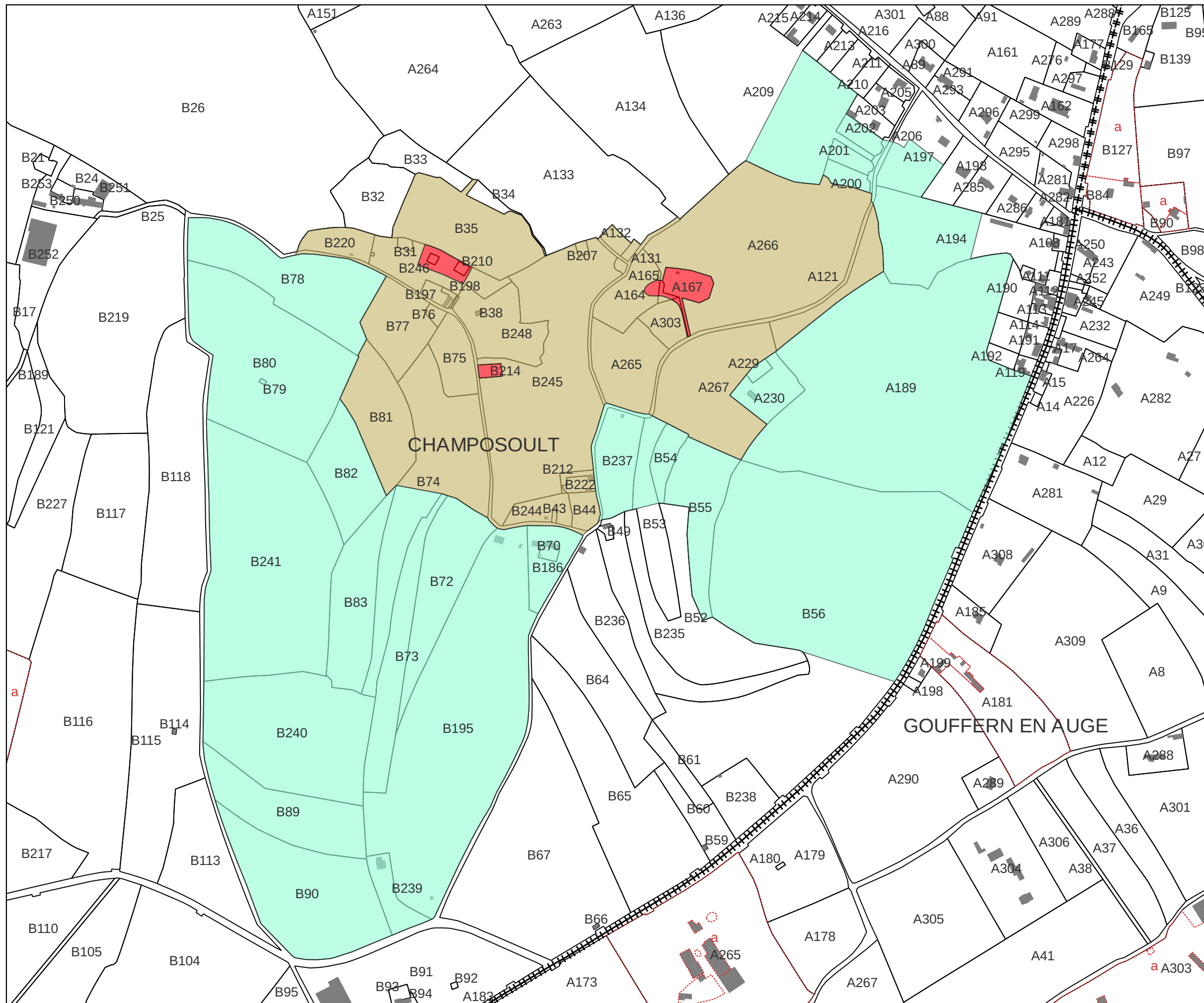


Captage Le Val Bequet C1 à C5

Commune de CHAMPOSOULT

Plan des périmètres de protection du captage

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée - zone sensible
- Périmètre de protection rapprochée - zone complémentaire



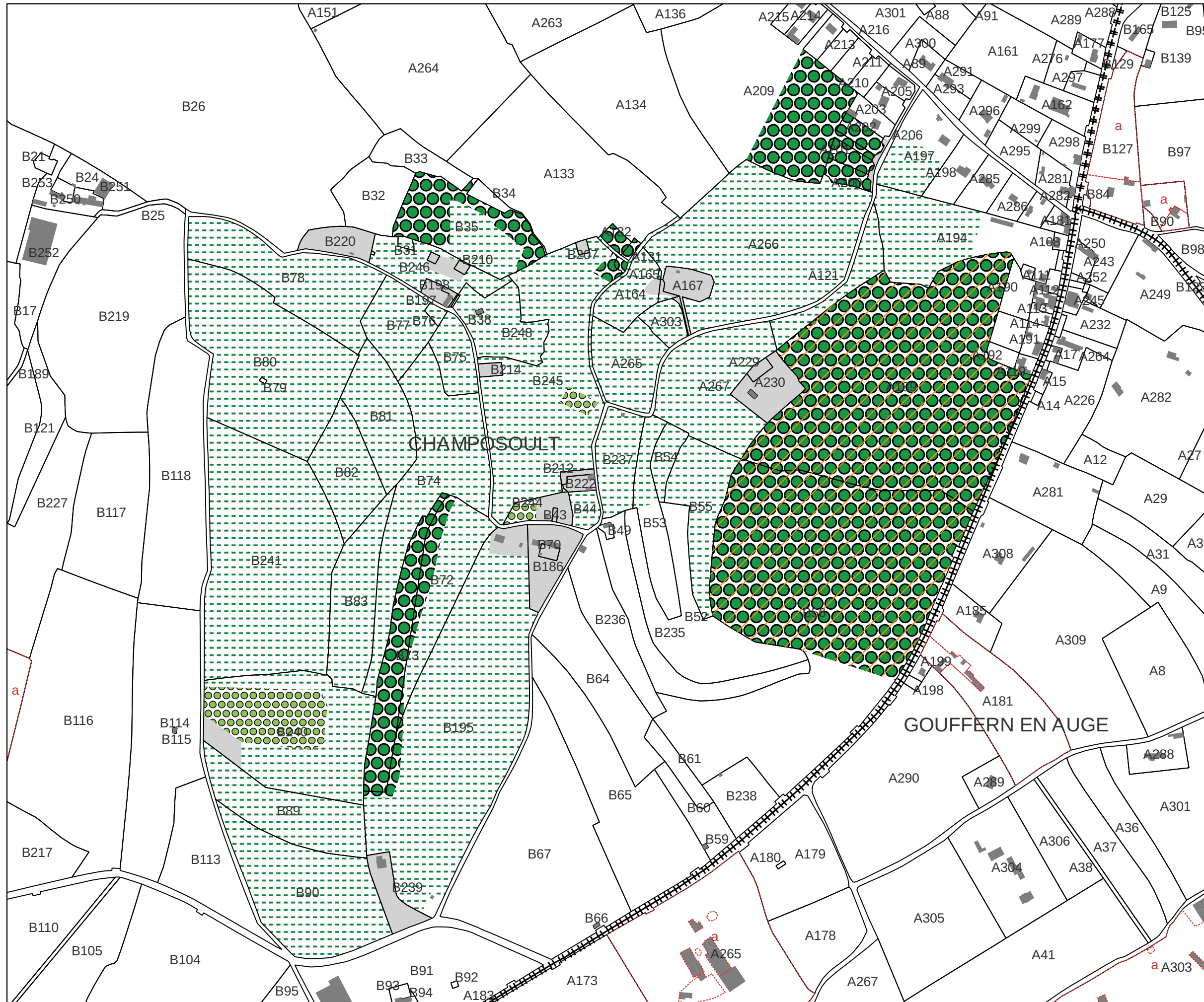


Captage Le Val Bequet C1 à C5

Commune de CHAMPOSOULT

Plan d'occupation des sols et éléments paysagers protégés au document d'urbanisme

- Autre usage, bâti, cours, jardins, chemins,...
- Bois, taillis
- Prairie permanente
- Verger
- Espace boisé protégé





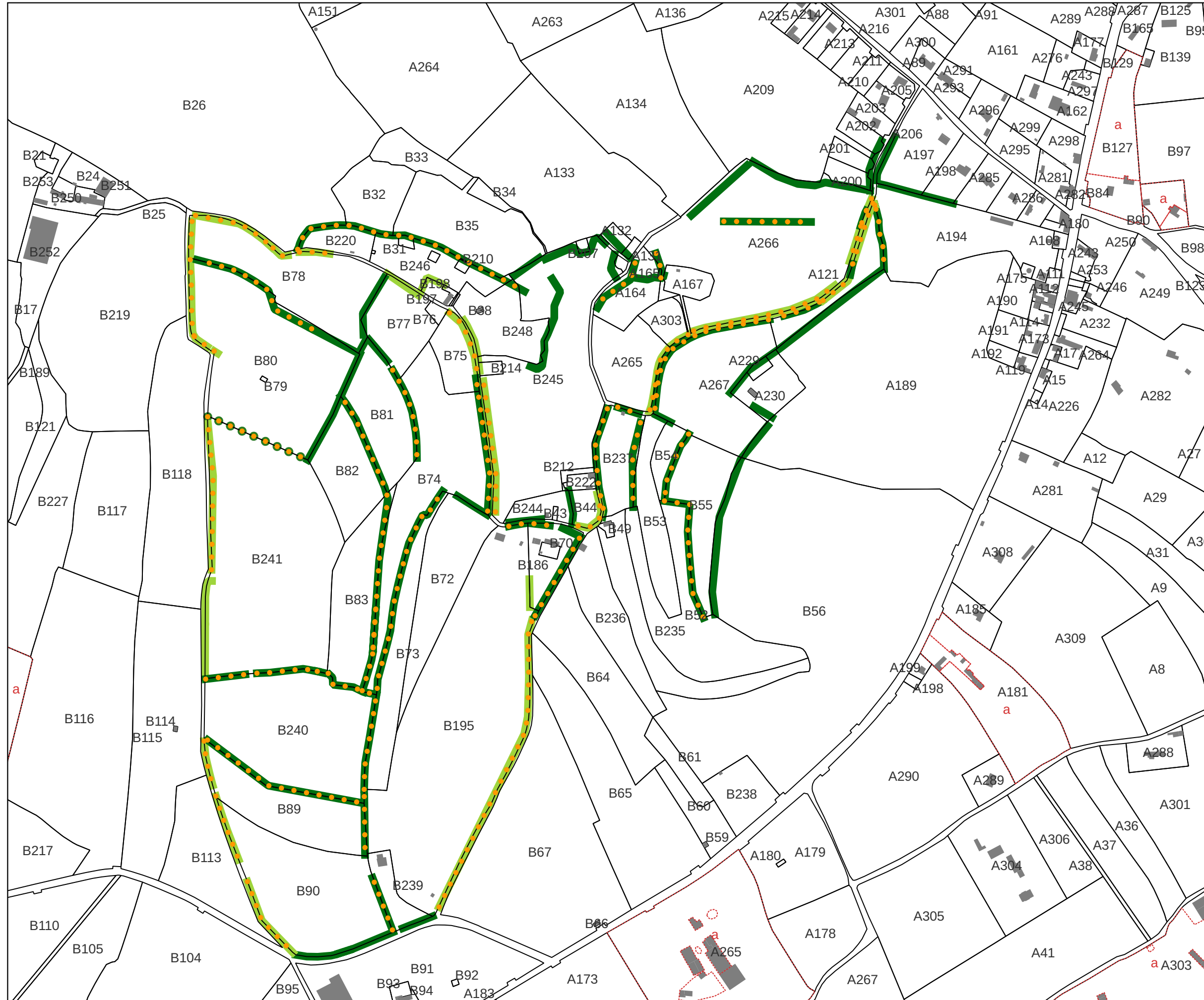
Captage Le Val Bequet C1 à C5

Commune de CHAMPOSOULT

Plan des haies, talus, ripisylve, et éléments paysagers protégés au document d'urbanisme

- Haie fonctionnelle à plat
- Haie basse ou discontinue à plat
- Arbres alignés
- Haie protégée

- Limites communales
- Parcelles cadastrale



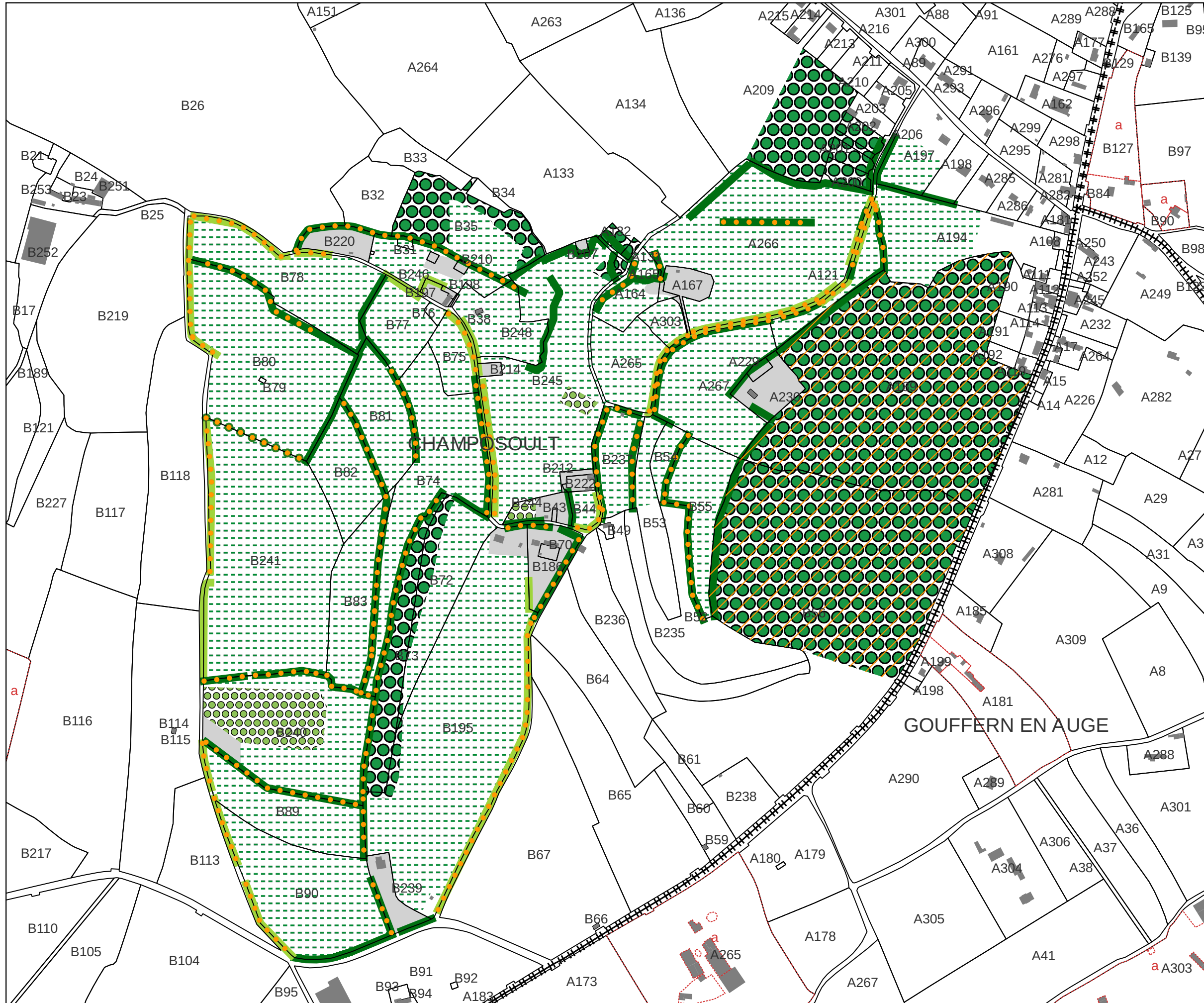


Captage Le Val Bequet C1 à C5

Commune de CHAMPOSOULT

Plan d'occupation des sols, des haies, talus, ripisylve et éléments protégés au document d'urbanisme

- Autre usage, bâti, cours, jardins, chemins,...
- Bois, taillis
- Prairie permanente
- Verger
- Haie fonctionnelle à plat
- Haie basse ou discontinue à plat
- Arbres alignés
- Espace boisé protégé
- Haie protégée
- Limites communales
- Parcelles cadastrale

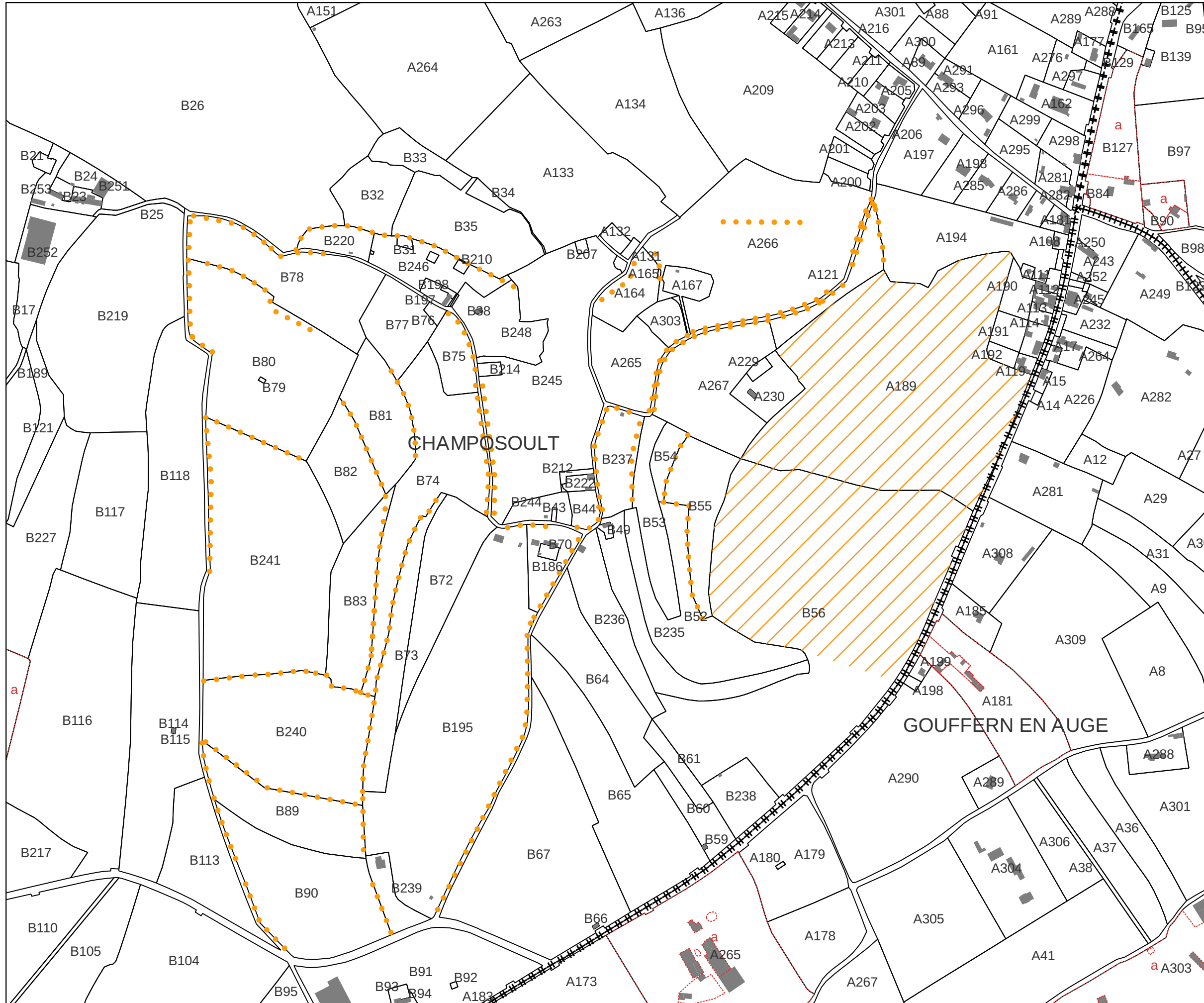




Captage Le Val Bequet C1 à C5
Commune de CHAMPOSOULT

Plan des éléments protégés au document d'urbanisme

- ● ● Haie protégée
- ▨ Espace boisé protégé
- ▤ Limites communales
- ▭ Parcelles cadastrale






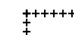
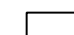


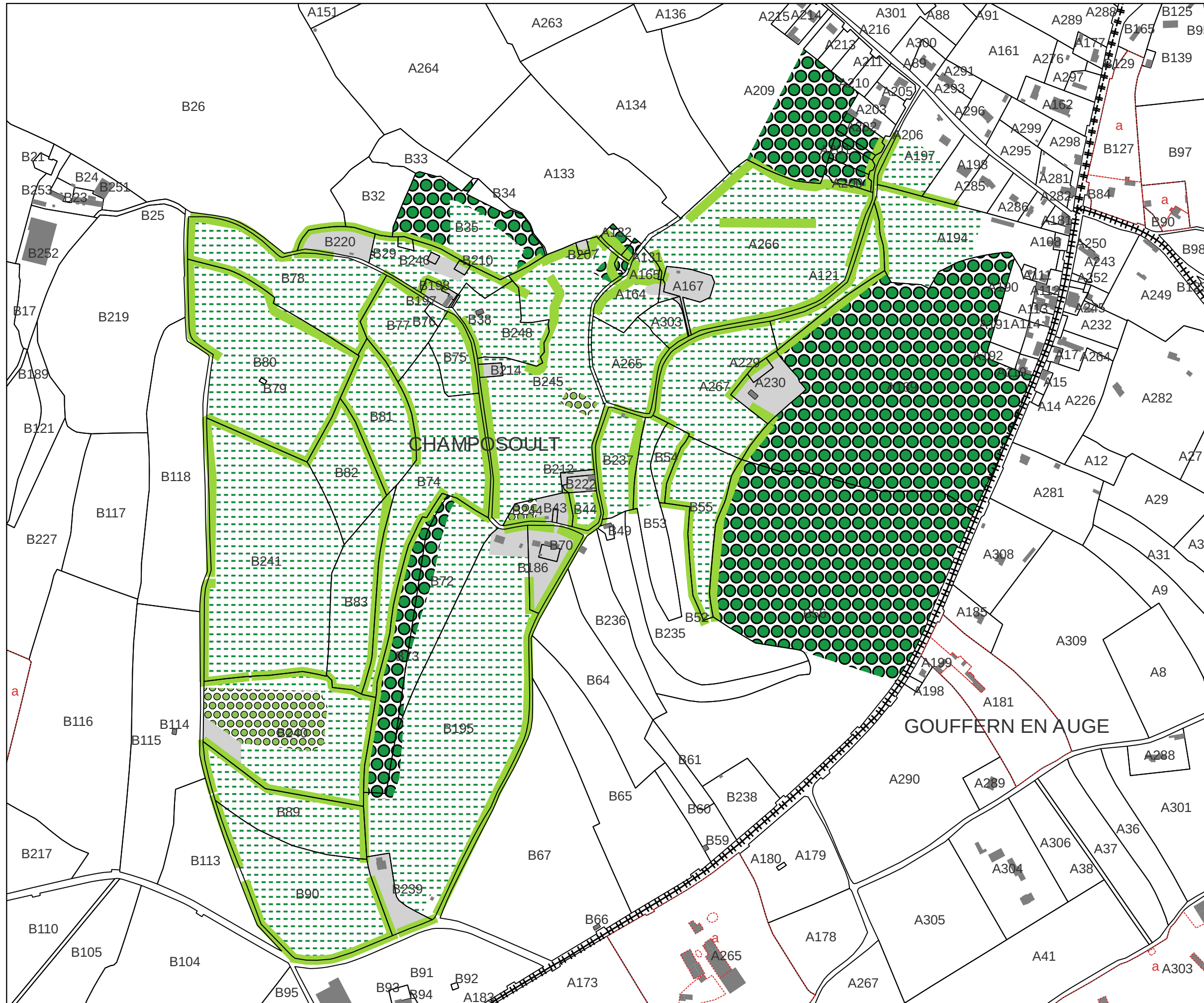


Captage Le Val Bequet C1 à C5

Commune de CHAMPOSOULT

Plan des haies et occupation des sols SYNTHÈSE SIMPLIFIÉE

-  Autre usage
-  Bois, taillis
-  Prairies
-  Verger
-  Haie à plat
-  Limites communales
-  Parcelles cadastrale



CAPTAGE DU VAL BEQUET

Reportage photographique

Carte de localisation des photographies

